

L'incontournable... Du mieux pour les finances publiques en 2018

• Selon une première estimation de l'INSEE, **en 2018 le solde budgétaire français a été déficitaire pour la 46^{ème} année consécutive**, s'établissant à -59,6 milliards d'euros. Rapporté à la somme des richesses créées au cours de l'année (2 353,2 milliards d'euros), **le déficit public est passé de -2,8% à -2,5% du PIB, soit en dessous du seuil intermédiaire des -3,0% exigé par le Pacte de stabilité et de croissance européen pour la deuxième année de suite.**

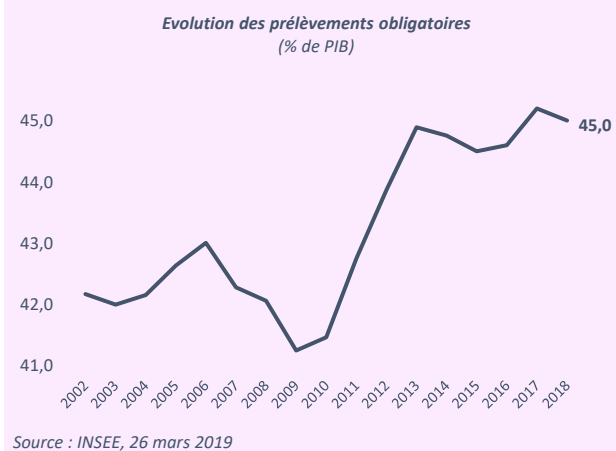
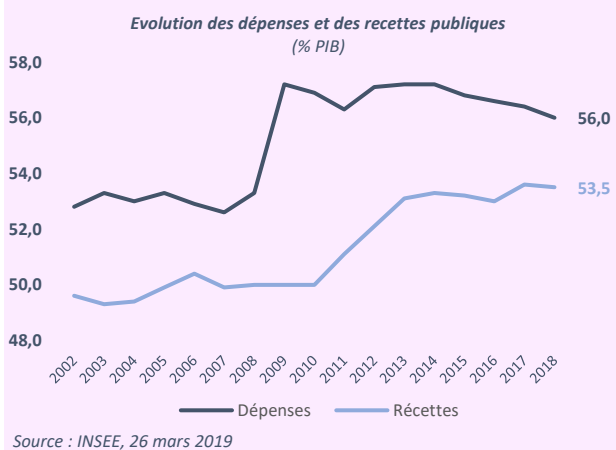
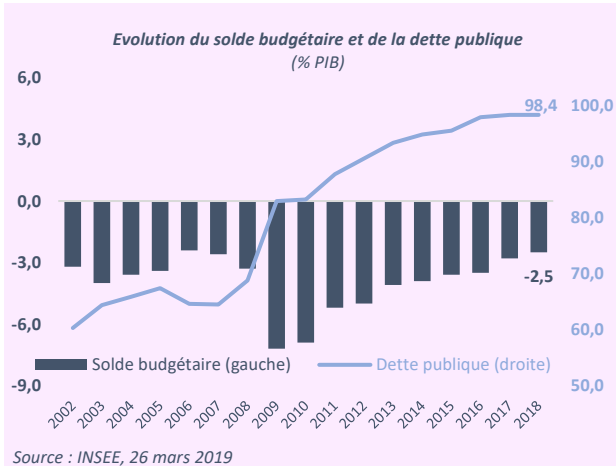
• Cette réduction du déficit s'explique par une croissance des dépenses publiques inférieure à celle des recettes publiques :

- les dépenses publiques ont ralenti en 2018 (+1,9% contre +2,3% en 2017). **Elles se sont élevées à 1 318,5 milliards d'euros (soit 56,0% du PIB)** contre 1 294,0 milliards en 2017 (56,5% du PIB). Cette décélération s'explique notamment par celle des dépenses de fonctionnement (+1,4% contre +2,6%) et celle du poste autres transferts et subventions (+3,1% après +5,9%) du fait « notamment du contrecoup de la recapitalisation d'Areva SA en 2017 et du moindre remboursement de la taxe à 3% sur les dividendes »,

- les recettes se sont élevées à 1 258 milliards d'euros contre 1 230,4 milliards d'euros en 2017, soit +2,3% (+3,8% un an plus tôt). **Elles constituent désormais 53,5% du PIB dont 45,0% au titre des prélèvements obligatoires** (-0,2 point par rapport à 2017 où les PO avaient atteint un pic historique). L'impôt sur le revenu des personnes physiques a augmenté de +2,6 milliards d'euros tandis que la taxe d'habitation a diminué de -2,4 milliards d'euros (première étape de dégrèvement). L'impôt sur les sociétés a diminué de -3,2 milliards d'euros « sous l'effet du contrecoup des contributions exceptionnelle et additionnelle à l'IS qui visaient à compenser le remboursement de la taxe à 3% sur les dividendes et d'autre part de la baisse du taux de l'IS ». Enfin la suppression de l'ISF n'a été que partiellement compensée par le nouvel impôt sur la fortune immobilière (-3,2 milliards d'euros en effet net).

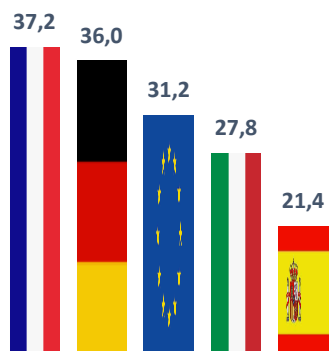
• Cette réduction du déficit a permis une stabilisation du stock d'endettement public à **98,4% du PIB** (soit 2 315,3 milliards d'euros). La dette de l'Etat (80% du stock total) a progressé de +73,5 milliards d'euros et celle des administrations publiques locales de +4,4 milliards d'euros. La dette des administrations de sécurité sociale a en revanche nettement reflué (-21,6 milliards d'euros).

• La tendance devrait néanmoins s'inverser. **Selon le gouvernement, en 2019 le déficit devrait s'établir à 3,2% du PIB** en raison de l'impact ponctuel de la transformation du CICE en baisses de charges et des mesures d'urgence prises pour répondre à la crise des gilets jaunes. A noter que cette prévision repose sur une hypothèse de croissance du PIB de +1,7%... qui semble bien optimiste.

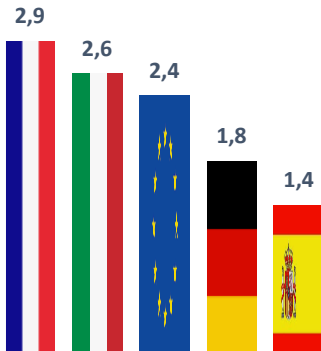


Le graphique de la quinzaine... Forte hausse du coût du travail en France au quatrième trimestre 2018

Coût du travail dans l'industrie et les services marchands (€ par heure)



Evolution du coût du travail dans l'industrie et les services marchands (% sur un an)



Sources : Rexecode (26 mars 2019) à partir des données d'Eurostat

• Comme chaque trimestre, Rexecode a estimé **le niveau du coût horaire de la main d'œuvre dans les pays européens** à partir de la dernière enquête quadriennale d'Eurostat de 2016.

• Alors qu'il avait progressé moins vite que dans la zone euro et qu'en Allemagne entre 2014 et 2017, **le coût du travail en France dans l'industrie et les services marchands a augmenté plus rapidement en 2018** (+2,9%, contre +2,4% pour la zone euro et +1,8% pour l'Allemagne). **Une heure de travail en France coûtait ainsi en moyenne au quatrième trimestre 2018 un peu plus de 37€** contre 36€ en Allemagne et 31,2€ en zone euro.

• **Dans l'industrie seule, le coût du travail allemand est néanmoins supérieur à celui de la France** (40,8€ contre 38,2€), même si la progression sur un an est plus forte dans l'hexagone (+2,5%) qu'outre-Rhin (+0,9%).


Focus sur... Brexit : The Final Countdown ?

- **L'état se resserre pour le Royaume-Uni et « The Final Countdown »** (pour reprendre le titre d'une célèbre chanson de 1986 du groupe Europe) **est désormais lancé. Le 29 mars dernier, les députés britanniques ont rejeté une troisième fois l'Accord de retrait du pays de l'Union européenne**, rendant de fait caduque l'offre d'une prorogation de l'Article 50 jusqu'au 22 mai prochain et établissant **la date du 12 avril pour un Brexit effectif... sans accord.**
- Le président du Conseil européen, **Donald Tusk, a annoncé l'organisation d'un sommet européen extraordinaire le 10 avril**, soit deux jours avant la date fatidique. Si à ce stade le scénario par défaut demeure un *hard Brexit* le 12 avril, ce sommet devrait constituer la dernière opportunité pour les britanniques de l'éviter. A la tête d'un gouvernement divisé, **Theresa May devra y proposer une solution crédible afin d'obtenir un report sine die du Brexit.** Par crédible, il faut entendre soit une renégociation majeure de la future relation, soit la tenue d'élections générales, soit l'organisation d'un nouveau référendum. Par ailleurs, cet hypothétique report est conditionné à l'organisation d'élections européennes par le Royaume-Uni en mai 2019 ainsi que par un vote à l'unanimité des 27.
- En tout état de cause, l'incertitude est telle que **les entreprises françaises doivent se préparer à l'éventualité d'une sortie sans accord dans moins de deux semaines.** Le degré de préparation des entreprises varie énormément en fonction des régions, des secteurs, de leurs ressources humaines et financières. Voici ci-dessous quelques répercussions concrètes associées à un *hard Brexit* le 12 avril :

les contrôles frontaliers sanitaires et phytosanitaires seront rétablis ainsi que les formalités douanières et les droits de douane (risque de congestion). Les biens importés depuis le Royaume-Uni seront soumis aux droits prévus par le tarif extérieur commun tandis que pour ceux exportés vers le Royaume-Uni, **le régime tarifaire provisoire voté le 13 mars dernier** sera appliqué pour une durée maximale de 12 mois avant publication d'une approche permanente (13% des produits importés par le Royaume-Uni seront soumis à des droits de douane, notamment les produits agroalimentaires, les automobiles à l'exception de certaines pièces et les produits issus de secteurs menacés par des pratiques commerciales mondiales déloyales) ;

- de nombreux produits sont soumis à un étiquetage spécifique (marquage CE) et à des règles de sécurités spécifiques rigoureuses, par exemple les jouets, les appareils électriques, les produits cosmétiques et pharmaceutiques, les dispositifs médicaux, les équipements de protection individuelle, les machines, etc. Or l'organisme de certification doit être basé dans l'Union européenne : aussi, **les certificats délivrés par des organismes notifiés basés au Royaume-Uni ne seront plus valables et de nombreux produits seront retirés des marchés** (à titre d'exemple, actuellement entre 30% et 40% des appareils médicaux sont certifiés par des organismes notifiés britanniques) ;
- s'agissant des produits chimiques, plus de 1000 substances ne sont enregistrées que par des sociétés britanniques auprès de l'Agence européenne des produits chimiques. **Pour conserver légalement ces substances sur le marché des 27, les fabricants et les formulateurs britanniques devront, soit transférer leur activité, soit désigner un représentant exclusif dans l'un des pays de l'UE 27 avant la date de sortie.**
- Le Medef encourage les entreprises à se préparer au scénario du pire. Pour les y aider, **un guide du Brexit pour les entreprises** a été publié, deux conférences ont été organisées dont **l'une le 8 mars dernier** et une adresse mail dédiée **brexit@medef.fr** a été mise en place pour pouvoir répondre aux questions des adhérents et aussi leur permettre de faire remonter les difficultés qu'ils rencontrent.

Les brèves...

 **INSEE - Climat des affaires en mars 2019 : amélioration (+1 point sur un mois) et niveau supérieur à la moyenne de long terme**

 **Markit - PMI manufacturier en mars 2019 : légère contraction de l'activité (baisse des nouvelles commandes)**

 **Markit - PMI manufacturier en mars 2019 : huitième contraction consécutive, indice au plus bas depuis avril 2013**

Prévisions économiques

	France			Allemagne			Italie			Espagne			Royaume-Uni			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Taux de croissance (%)	Commission (Fév 19)	1,6%	1,3%	1,5%	1,4%	1,1%	1,7%	1,0%	0,2%	0,8%	2,5%	2,1%	1,9%	1,4%	1,3%	1,3%
	Consensus (Mars 19)		1,3%	1,3%		1,0%	1,5%		0,1%	0,6%		2,2%	1,9%		1,3%	1,5%
Taux de chômage (% pop active)	Commission (Nov 18)	9,1%	8,8%	8,4%	3,5%	3,2%	3,0%	10,7%	10,4%	10,0%	15,6%	14,4%	13,3%	4,3%	4,5%	4,7%
Solde public (% du PIB)	Commission (Nov 18)	-2,5%	-2,8%	-1,7%	1,6%	1,2%	1,1%	-1,9%	-2,9%	-3,1%	-2,7%	-2,1%	-1,9%	-1,3%	-1,0%	-1,0%
Dette publique (% du PIB)	Commission (Nov 18)	98,4%	98,5%	97,2%	60,1%	56,7%	53,7%	131,1%	131,0%	131,1%	96,9%	96,2%	95,4%	86,0%	84,5%	82,6%

Direction Economie

Contacts : abenhamou@medef.fr / oredoules@medef.fr

Information juridique importante : la direction des études économiques s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du MEDEF ou de ses membres.